



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Concours 2020 d'entrée dans les écoles nationales agronomiques, vétérinaires et de paysage

Paris, le 19 avril 2020

Le 17 avril 2020 le gouvernement a fait connaître le calendrier et les modalités des concours d'entrée dans les grandes écoles à l'issue des classes préparatoires. Suite à cette annonce, Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, précise les principes qui présideront aux modalités 2020 des concours nationaux d'entrée dans les écoles vétérinaires, d'agronomie et de paysage placées sous sa tutelle :

Concours d'entrée aux écoles nationales d'agronomie et vétérinaires :

Voies A et A-TB (voies ouvertes aux candidats en classes préparatoires BCPST ou A-TB) : Les épreuves des voies A et A-TB seront constituées en 2020 uniquement des épreuves écrites prévues antérieurement à l'état d'urgence sanitaire. Ces épreuves seront organisées en semaine 26 pour la voie A-TB et en semaine 27 pour la voie A. Toutes les épreuves orales sont annulées.

Voies B (voies ouvertes aux candidats en licence universitaire) : Les épreuves des concours B seront constituées en 2020 de l'examen du dossier et des épreuves écrites ainsi que de l'épreuve orale d'entretien avec le jury, prévues antérieurement à l'état d'urgence sanitaire. L'épreuve dite de « sciences et société » est annulée.

Voies C (voies ouvertes aux candidats en BTS/BTS et DUT) : Les épreuves des concours C seront constituées en 2020 des épreuves écrites et de l'épreuve orale d'entretien avec le jury, prévues antérieurement à l'état d'urgence sanitaire. Les épreuves orales d'anglais et l'épreuve pratique de biologie sont annulées.

Voie C2-bio (voie ouverte aux candidats en 2^{ème} année de DUT) : Après une analyse du dossier, les épreuves d'admission du concours C2-bio seront constituées en 2020 d'un entretien dont le format sera redéfini. L'épreuve orale d'anglais est annulée.

Voie D-ENV (voie ouverte aux candidats titulaires d'un master) : L'épreuve d'entretien sera réalisée telle que prévue.

Voie D-BIO (voie ouverte aux candidats inscrits en M1) : L'épreuve d'entretien sera réalisée telle que prévue. L'épreuve d'anglais est annulée.

Pour les voies B, C, C2-bio D-Bio et D-ENV, l'épreuve d'entretien pourra être organisée par voie dématérialisée et des précisions quant au calendrier seront apportées prochainement.

Dans le souci d'assurer l'équité entre les candidats ayant préparé ces concours au regard des équilibres entre les matières, les coefficients des épreuves sont susceptibles d'être modifiés. Des précisions seront apportées prochainement.

► Précisions concernant les épreuves, les coefficients, le calendrier et les centres d'examen des concours communs agronomiques et vétérinaires : <https://www.concours-agro-veto.net>

Concours externe d'entrée dans les écoles nationales supérieures de paysage :

Le concours externe d'entrée dans les écoles nationales supérieures de paysage sera constitué en 2020 d'épreuves écrites. Les épreuves orales sont annulées. L'épreuve écrite s'appuyant sur une visite de site avec un déplacement de candidats a vocation à être réaménagée pour tenir compte des conditions de déconfinement. La bibliographie préparée pour le concours sera évaluée dans le cadre des épreuves écrites. Des précisions sur ces épreuves et sur le calendrier seront apportées prochainement.

► Précisions concernant les épreuves, les coefficients, le calendrier et les centres d'examen du concours d'entrée dans les écoles nationales supérieures de paysage : <http://www.ecole-paysage.fr>

Pour tous ces concours, la répartition des centres d'examen est susceptible d'être modifiée pour tenir compte des conditions de déconfinement.

Contacts presse

Service de presse de Didier Guillaume
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr

@Agri_Gouv